

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Christian ARMENGAUD, Ingénieur de recherche, Directeur du Système d'Information, (DSI),

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900010 – Direction du Système d'Information :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO 900010, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Christian ARMENGAUD, en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,

Christian ARMENGAUD



Le Président,

Hugues KENFACK

